

Communiqué du 07/06/2019

## Apprentissage versus enseignement professionnel

Ne doit-on pas constater qu'aujourd'hui, entre l'apprentissage et l'enseignement professionnel public, l'équilibre fragile qui existait est rompu ? L'apprentissage tel que développé par ce gouvernement cannibalise tout simplement l'enseignement professionnel public et laïque.

Ainsi la loi pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel » marque la reprise par l'Etat du financement de la formation professionnelle de tous les salariés et prône l'apprentissage. La création de l'agence France Compétences constitue l'outil de ce financement mais aussi celui de la certification en habilitant les nouveaux organismes que sont les OPCO. Les régions sont exclues de l'apprentissage. De nombreux CFA voient leur existence menacée.

Cette loi matérialise la volonté de développement tous azimuts de l'apprentissage. Elle aboutit aussi à concéder au patronat le contenu des formations et des diplômes réduits à des blocs de compétences. C'est la destruction des diplômes nationaux et donc des qualifications, en lien direct avec les ordonnances sur le Code du Travail. La généralisation de l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle sous statut scolaire mettrait des milliers d'élèves sous la coupe directe des patrons. C'est le bradage de l'enseignement professionnel pour satisfaire aux besoins du patronat.

L'Education nationale y collabore et s'y plie car à la rentrée 2019 tous les établissements peuvent accueillir des formations par apprentissage sans parler de la volonté du ministère d'utiliser les campus des métiers comme éléments de régulation de la mixité des publics et des parcours.

Ainsi un décret a modifié la mission de formation continue des GRETA en lui adjoignant la nouvelle mission de l'apprentissage à celle de la formation continue.

Par ce nouveau biais c'est encore l'entrée de l'apprentissage dans les établissements.

Ainsi la réunion du 6 mai à Matignon a défini 6 chantiers relatifs à l'emploi et la transition écologique (la circulaire du premier ministre aux préfets de région les décline). La mobilisation pour l'emploi se résume à : « être au rendez-vous de la forte demande de l'apprentissage et de la formation ».

Ces différents éléments interagissent et se conjuguent bien pour faire de l'apprentissage une voie «modèle» de formation. N'est-ce pas d'ailleurs la résultante de la mise œuvre des 14 critères européens pour l'apprentissage de la Commission européenne (mars 2008) ?

N'est-ce pas l'objet de la mise en œuvre de la prépa-apprentissage pour les moins de 16 ans ?

N'est-ce pas la volonté débridée du « tout apprentissage » que d'enlever toutes les contraintes pour la création d'un CFA ?

Le système d'un enseignement professionnel construit depuis la Libération est menacé avec son exercice par des fonctionnaires d'Etat.

Tous les mandats de FO (dernier congrès confédéral de Lille) sont clairs : la défense de l'enseignement professionnel public, laïque et sous statut scolaire, et la défense des diplômes nationaux sont bien des priorités et sont l'urgence.